

persuadé, que ce ne sont pas des centaines de millions qui sont nécessaires, mais bien des milliards de dollars. Il est absolument impossible d'éviter des investissements de cet ordre. Le simple fait de prévoir une peine de cette nature dans le Code criminel n'assurera pas les usines de traitement des égouts dont on a besoin. La lutte contre la pollution des cours d'eau dans notre pays devra être coordonnée et menée sur tous les fronts; il faudra brandir non seulement le bâton mais aussi la carotte, prévoir non seulement des stimulants mais aussi les capitaux et les moyens et connaissances techniques qui sont nécessaires à cette lutte.

Le gouvernement prépare des mesures importantes dont la Chambre sera saisie. A mon avis, nous devrions nous attaquer à ce problème dans une perspective beaucoup plus vaste que celle envisagée dans ce bill. La région d'Ottawa présente peut-être les exemples les plus évidents de pollution. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour les voir. Il suffit d'aller derrière le Parlement pour voir l'usine de papier de l'autre côté de la rivière, qui y déverse des mousses chimiques 365 jours par an. Voilà les agents, chimiques et mécaniques, de pollution qui vont dans la rivière.

Il n'y a pas longtemps, lorsqu'on a creusé les fondations du pont Macdonald-Cartier, il a fallu passer à travers 30 pieds de sciure avant d'atteindre le roc. Cette sciure datait de l'époque où il y avait des scieries sur la rivière Ottawa. Ces scieries qui ont fonctionné pendant des générations, ont laissé leur trace au fond de la rivière. Un ancien directeur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui avait été sous-ministre des Pêcheries, a fait un discours à Ottawa dans lequel il décrivait l'époque où 30 inspecteurs de saumon travaillaient entre Montréal et les chutes situées près du Chateau Laurier sur l'Outaouais. Chassés de la rivière, les saumons d'eau douce disparurent de cette voie d'eau par suite de la pollution.

La rivière Rideau, dans la région d'Ottawa, est un autre grand foyer de pollution, dans le champ de vision direct de ceux d'entre nous qui vivent pendant une bonne partie de l'année dans la capitale nationale. J'estime que l'adoption de ce bill ne réglera pas le problème de la pollution de la rivière Rideau, parce qu'il s'agit ici d'un problème de contrôle à long terme, de l'utilisation des terres et de

[M. Francis.]

planification, y compris les installations destinées à arrêter la pollution provenant d'habitations particulières mal situées et ne disposant pas de fosses septiques en bon état étant donné l'absence de tout programme approprié concernant l'utilisation des sols.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, si le député me le permet, je lui demanderais pourquoi à son sens les municipalités qui ont installé des usines de traitement primaires, secondaires ou superficielles des eaux d'égout devraient être pénalisées à cause des municipalités arriérées du Canada qui n'ont pas eu assez de sens civique pour dépenser de l'argent en vue de la mise en place de telles usines dans l'intérêt du pays tout entier.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je partage les sentiments qui ont motivé la question du député. Il n'y a aucune raison de pénaliser les gens qui agissent ainsi. A quoi servirait-il d'essayer d'améliorer la situation ainsi que le propose le présent bill, alors qu'il y a l'obstacle constitutionnel? Une loi qui n'est pas applicable reste lettre morte. A-t-on l'intention d'imposer des amendes aux municipalités en bordure de la rivière Rideau, qui sont toutes des sources de pollution? Ma seule suggestion c'est qu'au lieu d'employer l'intimidation et la contrainte, on amène ces collectivités, par la voie de subventions et d'incitation, à participer de façon rationnelle à la suppression de la pollution dont elles sont en partie responsables.

A mon avis, l'adoption d'une loi semblable qui ne s'accompagnerait pas de ces mesures pratiques, n'atteindrait pas le but proposé. Je sais qu'il y a bien des députés qui voudraient traiter le sujet et, par déférence pour eux, je m'arrête ici.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, peut-être cette motion devrait-elle être modifiée de façon qu'on puisse la renvoyer au comité qui étudiera le projet de loi sur les ressources en eaux du Canada et qui, j'en suis sûr, discutera des sanctions prévues en vertu de ce projet de loi. En conséquence, monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à renvoyer ce bill au comité des ressources nationales et des travaux publics.

Des voix: D'accord.